



Conditions Générales d'Achats

1. OBJET

Sauf dérogation expresse stipulée dans les conditions d'une commande les présentes conditions générales s'appliquent à tous nos achats. Elles prévalent sur toutes conditions générales du fournisseur.

2. EMISSION ET ACCEPTATION DE LA COMMANDE

Toute commande ne nous engagera que si elle fait l'objet d'un ordre écrit (bon de commande) conforme au modèle IES et signé par la Direction ou d'un membre du personnel ayant délégation de pouvoir.

Notre commande précisera les conditions essentielles, à savoir, spécifications et caractéristiques propres aux fournitures commandées, modalités et délais de livraison, prix et modalités de paiement, de réception, et toutes autres conditions jugées par nous essentielles.

L'acceptation de notre commande par le fournisseur entraîne pour lui :

- L'acceptation des conditions particulières incluses dans la commande ;
- L'acceptation des présentes conditions générales qui excluent l'application des conditions générales du fournisseur.

Le fournisseur doit retourner un accusé de réception conforme dans un délai de 5 jours. Passé ce délai, la commande est réputée acceptée sans réserve.

3. PRIX

Les prix indiqués en euros HT sont fermes et non révisables. Toute modification doit faire l'objet d'un avenant écrit, signé avant la réception.

4. SOUS TRAITANCE

Toute sous-traitance, totale ou partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable. Le fournisseur doit s'assurer que le sous-traitant respecte les obligations contractuelles et réglementaires.

5. NON CONCURRENCE

Le fournisseur s'interdit de travailler directement avec le client final d'IES pour lequel il aurait été amené à travailler en sous-traitance d'IES. Cette interdiction s'applique même dans le cas où le client final sollicite lui-même le fournisseur.

6. TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES

Le fournisseur responsable de travaux ou de prestations de services que nous lui aurons commandés, s'engage à prendre connaissance et à respecter les dispositions particulières propres à l'exécution de ses tâches, à observer le règlement intérieur, notre manuel de management QSSE, toutes les instructions et consignes particulières de travail.

Il pourra être rédigé et signé un contrat particulier de prestations de services entre les parties.

Compte tenu des responsabilités qui pourront être confiées au prestataire, il pourra être régulièrement amené à agir et représenter notre société dans ses contacts avec les salariés et les clients de l'entreprise.

Dès lors, les parties au présent contrat conviennent que le fait, pour le prestataire, d'exercer en parallèle diverses activités jugées similaires pour une autre entreprise ou pour son compte, risque d'être diversement interprété et de remettre en cause éventuellement les relations contractuelles établies entre les parties.

Pour éviter tout préjudice qui pourrait en résulter en termes d'image pour notre société, le prestataire durant l'exécution de la commande IES s'engage à n'accepter aucune collaboration extérieure qui pourrait être en relation avec la nature des fonctions exercées au sein de notre société, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la société.



7. CONFORMITE

Le fournisseur s'engage à exécuter nos commandes en se conformant aux prescriptions et spécifications qu'elles énoncent, ainsi qu'aux usages et règles de l'art.

Le fournisseur est tenu de nous informer sans délai de toute modification qu'il envisagerait d'apporter aux fournitures commandées par nous, ou à leurs conditions techniques de fabrication ou d'exécution. Ces modifications ne pourront être mises-en œuvre après notre accord écrit préalable.

Le fournisseur devra nous informer de tous défauts ou non conformités constatées en cours de fabrication par rapport aux spécifications de la commande. Toute approbation que nous pourrions donner sur les documents du fournisseur ne modifiera pas sa responsabilité.

8. DELAIS

Les délais sont impératifs et décrits dans la commande. En cas de retard, 10 % de la somme pour un retard du remboursement inférieur ou égal à trente jours ; 20 % de la somme pour un retard allant de trente jours à soixante jours ; 50 % au-delà de soixante jours de retard.

Des mesures supplémentaires peuvent être prises, y compris mise en demeure ou résiliation.

9. LIVRAISON DES MARCHANDISES

Les marchandises ou prestations seront livrées au lieu et dans les locaux définis dans la commande ou dans les conditions particulières. Les marchandises livrées devront être accompagnées d'un bordereau de livraison mentionnant les caractéristiques de la commande et, impérativement, le numéro de la commande.

10. EMBALLAGES

Les marchandises seront convenablement emballées de manière à ne souffrir d'aucune détérioration durant le transport et le stockage.

Les marchandises devront être conditionnées conformément à nos spécifications, que nous tenons à la disposition du fournisseur, faute de quoi nous nous réservons de rejeter la livraison. Les prix comprennent l'emballage satisfaisant aux conditions ci-dessus.

L'évacuation des emballages et le recyclage est à la charge du vendeur.

11. RECEPTION

La réception n'exonère pas le fournisseur de sa responsabilité pour défauts, non-conformités ou vices cachés. Nous pouvons refuser, exiger réparation, remplacement, réexécution ou dommages-intérêts.

12. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INDUSTRIELLE

IES considère que toutes les informations, de quelque nature que ce soit, dont le fournisseur aura eu connaissance sont confidentielles et ne pourront être divulguées à quiconque sans l'autorisation préalable écrite d'IES.

Le fournisseur prendra toutes dispositions utiles afin d'éviter que des renseignements commerciaux ou techniques concernant les commandes et les appels d'offres d'IES ne soient communiqués, même fortuitement à des tiers.

Le fournisseur prendra toutes les dispositions utiles pour que les spécifications, caractéristiques, documents, dessins, plans, détails de fabrication, procédés que nous lui aurions transmis pour l'exécution de nos commandes ne soient ni communiqués ou dévoilés à des tiers, ni reproduits.

Les sources (les dessins, plans, spécifications, etc.) conçus ou réalisés par le fournisseur, directement ou en sous-traitance, spécialement pour l'exécution de nos commandes, et à nos frais sont notre propriété au fur et à mesure de leur élaboration. Ils ne devront être utilisés que pour nos besoins et sur notre demande, à l'exclusion des besoins de tous tiers, le droit de reproduction n'appartenant en outre qu'à nous-mêmes.

Toutes les sources (les dessins, plans, modèles...) nous appartenant devront être, après utilisation, tenus à notre disposition. Ils nous seront envoyés sur simple demande de notre part.

Le fournisseur s'engage à ne faire de publicité concernant la commande confiée par IES, ou son contenu, ou son client final qu'avec l'autorisation préalable écrite d'IES.



13. TRANSFERT DE PROPRIETE ET DES RISQUES

Nous deviendrons propriétaires des marchandises et biens achetés, dès l'accord sur la fourniture et sur le prix. Lorsqu'il s'agira d'un achat portant sur un bien à fabriquer ou à construire par le fournisseur, nous en deviendrons propriétaires au fur et à mesure de la construction ou de la fabrication, suivant l'état d'avancement où se trouvera ce bien. Les marchandises approvisionnées seront également notre propriété. Une clause de réserve de propriété devra faire l'objet d'une approbation expresse, cas par cas, dans les conditions particulières.

Le transfert des risques s'opérera lorsque nous aurons prononcé la réception des fournitures, pour les achats effectués en France.

14. DROITS D'AUTEUR

Toutes les créations réalisées au titre de la commande seront cédées à IES pour :

- Une durée illimitée ;
- Le monde entier ;
- Tous les droits de représentation, de reproduction et d'adaptation ;
- Toutes utilisations (notamment promotionnelle, publicitaire et commerciale).

Le fournisseur autorise expressément IES à retravailler, retoucher et modifier tous les documents fournis par lui (logo, photographie, illustration, film, création, etc.), ainsi qu'à faire des reproductions pour les besoins de l'exécution de la commande des clients d'IES sur tout support existant ou à venir.

15. PAIEMENTS

Les modalités de règlement des factures des fournisseurs seront fixées en même temps que le prix dans la commande.

Les factures devront être adressées en un exemplaire à notre Service Comptabilité, à l'adresse mail compta@i-e-s.fr.

Toute facture ne comportant pas notre numéro de commande ne pourra être payé et sera retournée au fournisseur.

Le fournisseur ne pourra, sans notre accord écrit préalable, procéder à une cession ou subrogation des créances qu'il aurait sur nous.

16. RESILIATION

Si, par suite de circonstances imputables à notre clientèle (annulation ou remise en cause de la commande de notre client), nous étions dans l'obligation de résilier tout ou partie d'une commande, l'indemnité accordée sera au plus égale au montant des frais engagés spécifiquement dans cette commande, par le fournisseur, au moment de la résiliation, à l'exclusion de tous dommages et intérêts et déduction faite des acomptes éventuels déjà réglés.

17. ASSURANCES

Le fournisseur doit disposer d'une assurance couvrant l'ensemble de ses prestations et dommages pouvant résulter de ses livrables, y compris les dommages immatériels causés à des tiers. Il doit également être couvert pour les biens et services fournis. Le fournisseur fournira, sur demande, une attestation d'assurance en cours de validité et s'engage à maintenir ces assurances pendant toute la durée de la commande.

18. CONFORMITÉ LÉGALE – ÉTHIQUE – ANTI-CORRUPTION

Le fournisseur respecte toutes les lois applicables, lutte contre la corruption, le travail dissimulé et respecte obligations sociales et fiscales. Toute violation peut entraîner résiliation immédiate.

19. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Lorsque le fournisseur traite des données personnelles pour le compte d'IES, il agit en qualité de sous-traitant et s'engage à :

- ✓ Traiter les données uniquement selon les instructions documentées d'IES ;
- ✓ Garantir la confidentialité et la sécurité des données en conformité avec le RGPD et la législation applicable ;
- ✓ Notifier immédiatement toute violation ou incident de sécurité affectant les données personnelles ;
- ✓ Ne pas transférer ou stocker de données en dehors de l'Union européenne sans autorisation écrite de la Société ;
- ✓ S'assurer que tout sous-traitant ultérieur respecte les mêmes obligations et obtenir l'accord écrit préalable de la Société avant toute sous-traitance.



20. CYBERSÉCURITÉ ET RECOURS A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

Le fournisseur respecte les bonnes pratiques de cybersécurité : protection des systèmes, sécurisation des échanges, interdiction d'installation non autorisée, notification immédiate des incidents.

Aussi, le fournisseur informe IES de tout usage d'IA ou d'outils automatisés et s'assure que :

- ✓ Aucune donnée confidentielle ou sensible de la Société n'est utilisée par un outil d'IA tiers sans accord écrit préalable ;
- ✓ Tous les livrables générés ou assistés par IA font l'objet d'une vérification et validation humaine ;
- ✓ Tous les fichiers et modèles utilisés respectent les standards de sécurité, sont traçables et exploitables pour audit éventuel.

Le fournisseur reste responsable de la qualité, exactitude et conformité des livrables, même si des outils d'IA ont été utilisés.

21. DÉVELOPPEMENT DURABLE / RSE

A l'image de la politique RSE d'IES, le fournisseur s'engage à réduire les emballages, gérer les déchets, respecter les normes environnementales (REACH, RoHS).

22. FORCE MAJEURE

Aucune partie n'est responsable des événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs. La partie concernée informe immédiatement l'autre et la commande peut être suspendue ou résiliée, conformément à l'article 16. Cependant, aucune demande de dommages-intérêts pour inexécution du contrat ne peut être demandée.

23. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Tous nos contrats sont soumis au droit et à la réglementation française.

En cas de différends, la compétence exclusive est attribuée au T.A.E du Havre.